

# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-025

Camping municipal de  
la Nublière  
Rapport de délégation  
2020

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L1121-3 et L3131-5,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1411-3,

CONSIDERANT que le délégataire du camping municipal La Nublière a transmis son rapport annuel de délégation pour l'année 2020,

CONSIDERANT la présentation en séance, du dit rapport par M. Cuq, directeur commercial et développement de la Compagnie Internationale André Trigano, délégataire du camping municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour.

PREND ACTE de la présentation du rapport du délégataire du camping municipal de la Nublière pour l'année 2020.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère

exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : 03/06/2021

Publié le 03/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 03/06/2021

Reçu en préfecture le 03/06/2021

Affiché le 03/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_026-DE

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margarel GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-026

Camping municipal de  
la Nublière

Transfert du contrat de  
DSP

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L1121-3, L3131-5, et R 3135-6,

VU la délibération n°2013-001 en date du 20 février 2013 portant attribution de la concession du Camping de La Nublière ;

VU le courrier en date du 02 avril 2021 de M. Guy Raimbaud, représentant les Campéoles, délégataire du camping municipal de la Nublière portant à notre connaissance leur projet de transfert du contrat de délégation de service public conclu le 29 mars 2013 à un nouveau titulaire,

CONSIDERANT qu'il est envisagé que le contrat de délégation de service public du camping municipal de la Nublière, dans le cadre d'une opération d'apport d'actifs, au profit de la société Campair 12 créée à cet effet le 14 mars 2021, société par action simplifiée, immatriculée sous le n° 897541116 RCS PARIS, acquéreur dont les titres seront immédiatement et intégralement rachetés par la Société SANDAYA Holding Exploitation, société en nom collectif, au capital de 35 894 705€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fréjus sous le numéro 533 670 709,

CONSIDERANT que le Groupe SANDAYA est aujourd'hui un acteur clé de l'activité de tourisme de plein air en France et que les garanties qu'il présente permettront de développer l'activité déployée sur le territoire de la Commune de Doussard,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour.

EMET un avis favorable au transfert du contrat de délégation de service public du camping municipal de la Nublière conclu le 29 mars 2013, avec la Société Campéoles, au Groupe SANDAYA Holding Exploitation, société en nom collectif, au capital de 35 894 705€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fréjus sous le numéro 533 670 709, en ce qu'il ne porte aucune modification au contrat en vigueur tel que conclu avec la société Campéole.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de  
l'Etat le : 03/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services







## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 07/06/2021  
 Reçu en préfecture le 07/06/2021  
 Affiché le 09/06/2021  
 ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_027-BF

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-Théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
 MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
 Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
 Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
 Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-027

Budget principal

Compte de gestion  
2020

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour.

Approuve le compte de gestion du Budget principal 2020 établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
 Pour extrait conforme,

Le Maire,  
 Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
 exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 07/06/2021

Publié le : 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
 La Directrice Générale des Services





# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations du conseil municipal

### de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-028

Budget annexe port  
plage

Compte de gestion  
2020

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la lettre d'observation de M. Le Préfet, du 10 mai 2021 nous informant du non-respect du principe d'unité budgétaire lors du vote des comptes de gestion le 07 avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer à nouveau sur l'ensemble des comptes de gestion en une seule et même séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour.

Annule la délibération n° 2021-007 du 07 avril 2021 portant approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe port plage qui sera remplacée par la présente aux fins de respect du principe d'unité budgétaire.

Approuve le compte de gestion du Budget annexe port plage 2020 établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Michel COUTIN.



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 07/06/2021

Publié le : 08/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_029-BF

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoint  
MME Monique PETIT, Margarete GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-029

Budget annexe  
Concession portuaire

Compte de gestion  
2020

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la lettre d'observation de M. Le Préfet, du 10 mai 2021 nous informant du non-respect du principe d'unité budgétaire lors du vote des comptes de gestion le 07 avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer à nouveau sur l'ensemble des comptes de gestion en une seule et même séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour.

Annule la délibération n° 2021-008 du 07 avril 2021 portant approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe concession portuaire, et qui sera remplacée par la présente aux fins de respect du principe d'unité budgétaire.

Approuve le compte de gestion du Budget annexe concession portuaire 2020 établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Michel COUTIN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : 07/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-Théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-030

Budget annexe forêts

Compte de gestion  
2020

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la lettre d'observation de M. Le Préfet, du 10 mai 2021 nous informant du non-respect du principe d'unité budgétaire lors du vote des comptes de gestion le 07 avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer à nouveau sur l'ensemble des comptes de gestion en une seule et même séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour.

Annule la délibération n° 2021-009 du 07 avril 2021 portant approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe forêts, et qui sera remplacée par la présente aux fins de respect du principe d'unité budgétaire.

Approuve le compte de gestion du Budget annexe forêts 2020 établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : 07/06/2021

Publié le 09/06/2021



Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations du conseil municipal

### de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-031

Budget annexe Eau

Compte de gestion  
2020

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour.

Approuve le compte de gestion du Budget annexe Eau 2020 établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 07/06/2021

Publié le : 09/06/2021



Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_032-BF

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-032

Budget annexe Vol libre

Compte de gestion  
2020

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour.

Approuve le compte de gestion du Budget annexe Vol libre 2020 établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 07/06/2021

Publié le : 08/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services







## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_033-DE

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ  
Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER  
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET  
Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR  
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT  
M. Hubert BERTHOLLET  
M Nicolas SALLAZ  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget principal qui s'établit ainsi :

## EXECUTION DU BUDGET

| REALISATIONS<br>DE L'EXERCICE<br>(mandats et titres) | Section de fonctionnement                    | DEPENSES     |            | RECETTES     |              |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------|------------|--------------|--------------|
|                                                      |                                              | A            |            | G            |              |
|                                                      |                                              | 3 787 686,08 |            | 3 972 366,98 |              |
|                                                      | Section d'investissement                     | B            | 831 523,16 | H            | 1 148 439,65 |
|                                                      |                                              | +            |            | +            |              |
| REPORTS DE<br>L'EXERCICE<br>N-1                      | Report en section de<br>fonctionnement (002) | C            | 0,00       | I            | 105 913,38   |
|                                                      | Report en section<br>d'investissement (001)  | D            | 253 515,65 | J            | 0,00         |
|                                                      |                                              | =            |            | =            |              |
|                                                      | TOTAL (réalisations +<br>reports)            | = A+B+C+D    |            | = G+H+I+J    |              |
|                                                      |                                              | 4 872 724,89 |            | 5 226 720,01 |              |

APRES EN AVOIR DELIBERE, hors la présence du Maire  
A l'unanimité – 23 voix pour.

Approuve le compte administratif 2020 du budget principal.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 09/06/2021

Publié le : 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_034-BF

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°2021-010 portant approbation du compte administratif 2020 du budget annexe port plage en date du 10 avril 2021

Considérant la lettre d'observation de M. Le Préfet de Haute-Savoie en date du 10 mai,

Considérant la nécessité de respecter le principe d'unité budgétaire et de voter l'ensemble des comptes administratifs en une même séance,

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe port plage qui s'établit ainsi :

## EXECUTION DU BUDGET

|                                                |                                          | DEPENSES   |                         | RECETTES   |                    | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|------------------------------------------------|------------------------------------------|------------|-------------------------|------------|--------------------|-----------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation                   | A          | 146 393,62              | a          | 132 099,60         | a-A -14 294,02        |
|                                                | Section d'investissement                 | B          | 184 534,00              | H          | 225 715,14         | H-B 41 181,14         |
|                                                |                                          | +          |                         | +          |                    |                       |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1                      | Report en section d'exploitation (002)   | C          | 25 254,72 (si déficit)  | I          | 0,00 (si excédent) |                       |
|                                                | Report en section d'investissement (001) | D          | 347 070,19 (si déficit) | J          | 0,00 (si excédent) |                       |
|                                                |                                          | =          |                         | =          |                    |                       |
|                                                |                                          | DEPENSES   |                         | RECETTES   |                    | SOLDE D'EXECUTION (1) |
| TOTAL (réalisations + reports)                 |                                          | P= A+B+C+D | 703 252,53              | Q= a+H+I+J | 357 814,74         | =Q-P -345 437,79      |

APRES EN AVOIR DELIBERE, hors la présence du Maire

A l'unanimité – 23 voix pour.

Annule la délibération n°2021-010 du 07 avril 2021 et la remplace par la présente

Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Port Plage.

En séance le Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

07/06/2021

Publié le 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°2021-011 portant approbation du compte administratif 2020 du budget annexe concession portuaire en date du 10 avril 2021

Considérant la lettre d'observation de M. Le Préfet de Haute-Savoie en date du 10 mai,

Considérant la nécessité de respecter le principe d'unité budgétaire et de voter l'ensemble des comptes administratifs en une même séance,

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget concession portuaire qui s'établit ainsi :

### EXECUTION DU BUDGET

| REALISATIONS<br>DE L'EXERCICE<br>(mandats et<br>titres) |                          | DEPENSES  |  | RECETTES   |  | SOLDE D'EXECUTION<br>(1) |  |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|-----------|--|------------|--|--------------------------|--|
|                                                         |                          | A         |  | o          |  | o-A                      |  |
|                                                         | Section d'exploitation   | 49 233,34 |  | 49 945,52  |  | 712,18                   |  |
|                                                         | Section d'investissement | 82 672,85 |  | 326 517,44 |  | 243 844,59               |  |

| REPORTS DE<br>L'EXERCICE<br>N-1 |                                             | C            |  | I             |  |
|---------------------------------|---------------------------------------------|--------------|--|---------------|--|
|                                 |                                             | (si déficit) |  | (si excédent) |  |
|                                 | Report en section<br>d'exploitation (002)   | 0,00         |  | 0,00          |  |
|                                 | Report en section<br>d'investissement (001) | 357 456,86   |  | 0,00          |  |

|                                | DEPENSES |            | RECETTES |            | SOLDE D'EXECUTION<br>(1) |  |
|--------------------------------|----------|------------|----------|------------|--------------------------|--|
|                                | P=       |            | Q=       |            | =Q-P                     |  |
| TOTAL (réalisations + reports) | A+B+C+D  | 489 363,05 | Q+H+I+J  | 376 462,96 | -112 900,09              |  |

APRES EN AVOIR DELIBERE, hors la présence du Maire

A l'unanimité – 23 voix pour.

Annule la délibération n°2021-011 du 07 avril 2021 et la remplace par la présente

Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Concession portuaire.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de  
l'Etat le : 07/06/2021

Publié le 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ  
Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER  
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET  
Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR  
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT  
M. Hubert BERTHOLLET  
M Nicolas SALLAZ  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°2021-012 portant approbation du compte administratif 2020 du budget annexe forêts en date du 10 avril 2021

Considérant la lettre d'observation de M. Le Préfet de Haute-Savoie en date du 10 mai,

Considérant la nécessité de respecter le principe d'unité budgétaire et de voter l'ensemble des comptes administratifs en une même séance,

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget forêts qui s'établit ainsi :

|                                                |                                           | DEPENSES  |           | RECETTES  |           |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement                 | A         | 7 822,76  | a         | 3 669,06  |
|                                                | Section d'investissement                  | B         | 27 065,22 | H         | 10 554,98 |
|                                                |                                           | +         |           | +         |           |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1                      | Report en section de fonctionnement (002) | C         | 0,00      | I         | 40 642,23 |
|                                                | Report en section d'investissement (001)  | D         | 5 679,98  | J         | 0,00      |
|                                                |                                           | =         |           | =         |           |
| TOTAL (réalisations + reports)                 |                                           | = A+B+C+D |           | = G+H+I+J |           |
|                                                |                                           | 40 567,96 |           | 54 866,27 |           |

APRES EN AVOIR DELIBERE, hors la présence du Maire

A l'unanimité – 23 voix pour.

Annule la délibération n°2021-012 du 07 avril 2021 et la remplace par la présente

Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Forêts.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : 08/06/2021  
Publié le : 08/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





# des délibérations du conseil municipal de Doussard

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_037-BF

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe Eau qui s'établit ainsi :

|                                                |                                          | DEPENSES   |                   | RECETTES   |                         | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|------------------------------------------------|------------------------------------------|------------|-------------------|------------|-------------------------|-----------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation                   | A          | 77 524,78         | G          | 98 512,98               | G-A 18 988,18         |
|                                                | Section d'investissement                 | B          | 26 084,64         | H          | 67 680,78               | H-B 41 576,14         |
|                                                |                                          | +          |                   | +          |                         |                       |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1                      | Report en section d'exploitation (002)   | C          | 0,00 (si déficit) | I          | 55 554,50 (si excédent) |                       |
|                                                | Report en section d'investissement (001) | D          | 0,00 (si déficit) | J          | 51 171,21 (si excédent) |                       |
|                                                |                                          | =          |                   | =          |                         |                       |
|                                                |                                          | DEPENSES   |                   | RECETTES   |                         | SOLDE D'EXECUTION (1) |
| TOTAL (réalisations + reports)                 |                                          | P= A+B+C+D | 103 609,42        | Q= G+H+I+J | 270 889,45              | =Q-P 167 290,03       |

APRES EN AVOIR DELIBERE, hors la présence du Maire  
A l'unanimité – 23 voix pour.

Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Eau.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : 08/06/2021

Publié le 08/06/2021  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe Vol libre qui s'établit ainsi :

|                                                         |                                             | DEPENSES       |                           | RECETTES       |                            | SOLDE D'EXECUTION<br>(1) |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|----------------------------|--------------------------|
| REALISATIONS<br>DE L'EXERCICE<br>(mandats et<br>titres) | Section d'exploitation                      | A              | 8 052,15                  | G              | 27 000,00                  | G-A 18 947,85            |
|                                                         | Section d'investissement                    | B              | 51 016,42                 | H              | 42 549,92                  | H-B -8 466,50            |
|                                                         |                                             | +              |                           | +              |                            |                          |
| REPORTS DE<br>L'EXERCICE<br>N-1                         | Report en section<br>d'exploitation (002)   | C              | 0,00<br>(si déficit)      | I              | 13 611,58<br>(si excédent) |                          |
|                                                         | Report en section<br>d'investissement (001) | D              | 16 894,17<br>(si déficit) | J              | 0,00<br>(si excédent)      |                          |
|                                                         |                                             | =              |                           | =              |                            |                          |
|                                                         |                                             | DEPENSES       |                           | RECETTES       |                            | SOLDE D'EXECUTION<br>(1) |
| TOTAL (réalisations + reports)                          |                                             | P =<br>A+B+C+D | 75 962,74                 | Q =<br>G+H+I+J | 83 161,50                  | =Q-P 7 198,76            |

APRES EN AVOIR DELIBERE, hors la présence du Maire  
A l'unanimité – 23 voix pour.

Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Vol libre.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de  
l'Etat le : 08/06/2021  
Publié le : 08/06/2021



Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_039-DE

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-Ithéâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le compte administratif 2020 du budget principal approuvé par délibération n°2021-033 du 02 juin 2021, présentant les résultats suivants :

N° 2021-039

Budget principal

Affectation de résultat  
2020

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                         | ENSEMBLE DES SECTIONS  |                         |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                          | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés       |                        | 105 913,38 €            | 253 515,65 €           |                         | 253 515,65 €           | 105 913,38 €            |
| Opérations de l'exercice | 3 787 688,08 €         | 3 972 368,98 €          | 831 523,16 €           | 1 148 439,65 €          | 4 619 209,24 €         | 5 120 808,63 €          |
| Totaux                   | 3 787 688,08 €         | 4 078 280,36 €          | 1 085 038,81 €         | 1 148 439,65 €          | 4 872 724,89 €         | 5 226 720,01 €          |
| Résultat de clôture      | - €                    | 290 594,28 €            | - €                    | 63 400,84 €             | - €                    | 353 995,12 €            |

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A l'unanimité – 24 voix pour.

## REPREND

- L'excédent de fonctionnement de 290 594,28€ au compte 002, résultat de fonctionnement reporté et
- La somme de 63 400,84€ en excédent d'investissement reporté au compte 001.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de  
l'Etat le : 08/06/2021  
Publié le : 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°2020-102 du 18 novembre 2021 portant clôture du budget annexe port plage et du transfert les résultats et l'actifs de ce budget au budget principal de la Commune.

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe port plage approuvé par délibération n°2021-034 du 02 juin 2021, présentant les résultats suivants :

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                         |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                          | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés       | 25 254,72 €            |                         | 347 070,19 €           |                         |
| Opérations de l'exercice | 146 393,62 €           | 132 099,60 €            | 184 534,00 €           | 225 715,14 €            |
| Totaux                   | 171 648,34 €           | 132 099,60 €            | 531 604,19 €           | 225 715,14 €            |
| Résultat de clôture      | 39 548,74 €            | - €                     | 305 889,05 €           | - €                     |

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A l'unanimité – 24 voix pour.

## AFFECTE au budget principal 2021

- Le déficit de fonctionnement de 39 548,74€ au compte 002, résultat de fonctionnement reporté et
- La somme de 305 889,05€ en déficit d'investissement reporté au compte 001.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

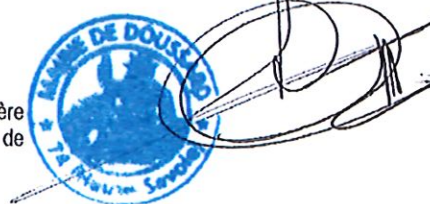
Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 08/06/2021  
Publié le 08/06/2021



Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services







## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_041-DE

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la lettre d'observation de M. Le Préfet, du 10 mai 2021 nous informant du non-respect du principe d'unité budgétaire lors du vote des comptes administratifs le 07 avril 2021,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe concession portuaire approuvé par délibération n°2021-035 du 02 juin 2021, présentant les résultats suivants :

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                         |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                          | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés       |                        | - €                     | 357 456,86 €           |                         |
| Opérations de l'exercice | 49 233,34 €            | 49 945,52 €             | 82 672,85 €            | 326 517,44 €            |
| Totaux                   | 49 233,34 €            | 49 945,52 €             | 440 129,71 €           | 326 517,44 €            |
| Résultat de clôture      | - €                    | 712,18 €                | 113 612,27 €           | - €                     |

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A l'unanimité – 24 voix pour.

## AFFECTE au budget annexe concession portuaire 2021

- Le l'excédent de fonctionnement de 718.18€ en recette à la section d'investissement au compte 1068,

## REPREND au budget annexe concession portuaire 2021

- La somme de 113 612.27€ en déficit d'investissement reporté au compte 001.

DIT que l'affectation prévisionnelle des résultats lors du vote du budget annexe concession portuaire 2021 était exacte, et CONFIRME que l'équilibre du budget annexe concession portuaire est présenté comme suit :

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 50 993.33€  |
| Section d'investissement  | 145 552.56€ |

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 08/06/2021

Publié le : 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services







## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_042-DE

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER  
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET  
Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR  
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT  
M. Hubert BERTHOLLET  
M Nicolas SALLAZ  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la lettre d'observation de M. Le Préfet, du 10 mai 2021 nous informant du non-respect du principe d'unité budgétaire lors du vote des comptes administratifs le 07 avril 2021,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe forêts approuvé par délibération n°2021-036 du 02 juin 2021, présentant les résultats suivants :

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                         |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                          | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés       |                        | 40 642,23 €             | 5 679,98 €             |                         |
| Opérations de l'exercice | 7 822,76 €             | 3 669,06 €              | 27 065,22 €            | 10 554,98 €             |
| Totaux                   | 7 822,76 €             | 44 311,29 €             | 32 745,20 €            | 10 554,98 €             |
| Résultat de clôture      | - €                    | 36 488,53 €             | 22 190,22 €            | - €                     |

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité – 24 voix pour.

AFFECTE au budget annexe Forêts 2021

- Une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 22 190,22€ en recette à la section d'investissement au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

REPREND au budget annexe forêts 2021

- La somme de 14 298,31€, part de l'excédent de fonctionnement restante, en recette de fonctionnement au compte 002, résultat de fonctionnement reporté,
- La somme de 22 190,22€ en déficit d'investissement reporté au compte 001.

DIT que l'affectation prévisionnelle des résultats lors du vote du budget annexe forêts 2021 était exacte, et CONFIRME que l'équilibre du budget annexe concession portuaire est présenté comme suit :

Section de fonctionnement, équilibrée à 49 798,31€

Section d'investissement, en suréquilibre avec 50 002,26€ de dépenses et 51 394,35€ de recettes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : 08/06/2021  
Publié le : 08/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe Eau approuvé par délibération n°2021-037 du 02 juin 2021, présentant les résultats suivants :

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                         | ENSEMBLE DES SECTIONS  |                         |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                          | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés       |                        | 55 554,60 €             |                        | 51 171,21 €             | - €                    | 106 725,71 €            |
| Opérations de l'exercice | 77 524,78 €            | 96 512,98 €             | 26 084,64 €            | 67 660,78 €             | 103 609,42 €           | 164 173,74 €            |
| Totaux                   | 77 524,78 €            | 152 067,46 €            | 26 084,64 €            | 118 831,99 €            | 103 609,42 €           | 270 899,45 €            |
| Résultat de clôture      | - €                    | 74 542,68 €             | - €                    | 92 747,35 €             | - €                    | 167 290,03 €            |

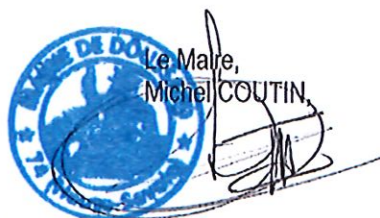
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A l'unanimité – 24 voix pour.

AFFECTE au budget annexe Eau 2021

- L'excédent de fonctionnement de 74 542,68€ au compte 002, résultat de fonctionnement reporté et
- La somme de 92 747,35€ en excédent d'investissement reporté au compte 001.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 08/06/2021

Publié le 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER  
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET  
Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR  
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT  
M. Hubert BERTHOLLET  
M Nicolas SALLAZ  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-044

Budget vol libre

Affectation de résultat  
2020

Vu la délibération n°2020-102 du 18 novembre 2021 portant clôture du budget annexe vol libreet du transfert les résultats et l'actifs de ce budget au budget principal de la Commune.

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe Vol libre approuvé par délibération n°2021-038 du 02 juin 2021, présentant les résultats suivants :

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                         | ENSEMBLE DES SECTIONS  |                         |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                          | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés       |                        | 13 611,58 €             | 16 894,17 €            |                         | 16 894,17 €            | 13 611,58 €             |
| Opérations de l'exercice | 8 052,15 €             | 27 000,00 €             | 51 016,42 €            | 42 549,92 €             | 59 068,57 €            | 69 549,92 €             |
| Totaux                   | 8 052,15 €             | 40 611,58 €             | 67 910,59 €            | 42 549,92 €             | 75 962,74 €            | 83 161,50 €             |
| Résultat de clôture      | - €                    | 32 559,43 €             | 25 360,67 €            | - €                     | - €                    | 7 198,76 €              |

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A l'unanimité – 24 voix pour.

## AFFECTE au budget principal 2021

- Une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 25 360.07€ en recette d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section.

## REPREND au budget principal 2021

- L'excédent de fonctionnement restant de 7 198.76€ au compte 002, résultat de fonctionnement reporté et
- La somme de 25 360.07€ en déficit d'investissement reporté au compte 001.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de  
l'Etat le : 08/06/2021  
Publié le : 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_045-BF

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-045

Budget principal

Budget supplémentaire  
2021

Vu la délibération n°2020-102 du 18 novembre 2021 portant clôture des budgets annexes port plage et vol libre et du transfert des résultats et de l'actif de ces budgets au budget principal de la Commune.

Vu la délibération n°2021-016 du 07 avril 2021 portant approbation du budget principal 2021,

Vu la délibération n°2021-039 du 02 juin 2021 portant affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal,

Vu la délibération n°2021-040 du 02 juin 2021 portant affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe port plage,

Vu la délibération n°2021-044 du 02 juin 2021 portant affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe vol libre,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits prévus inscrits aux comptes de reprise de résultat 001 et 002,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité – 24 voix pour.

APPROUVE le budget supplémentaire au budget principal 2021 présenté en équilibre pour chacune de ses sections comme suit :

- Fonctionnement 4 469 163.04€
- Investissement 1 643 683.21€

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de  
l'Etat le : 08/06/2021  
Publié le 08/06/2021



Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-046

Budget annexe Eau

Budget supplémentaire  
2021

Vu la délibération n°2021-019 du 07 avril 2021 portant approbation du budget annexe Eau 2021,

Vu la délibération n°2021-043 du 02 juin 2021 portant affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits prévus inscrits au compte 002, suite à l'affectation des résultats 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A l'unanimité – 24 voix pour.

APPROUVE le budget supplémentaire au budget annexe Eau 2021 comme suit :

- Equilibre de la section de fonctionnement 170 619.48€
- Section d'investissement en suréquilibre avec 78 576.80€ en dépenses et 262 866.83€ en recettes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de  
l'Etat le : 08/06/2021  
Publié le 08/06/2021



Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations du conseil municipal

### de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°2020-016 du 07 avril 2021 portant approbation du budget primitif 2021,

CONSIDERANT les demandes de subvention transmises par les partenaires et associations de la Commune au titre de l'année 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour.

ATTRIBUE les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

| Budget Principal                         | Subvention 2021   |
|------------------------------------------|-------------------|
| Coopérative de l'école maternelle        | 5 760€            |
| Coopérative de l'école primaire          | 12 330€           |
| USEP                                     | 997€              |
| Association des lieutenants de l'ouvrier | 200€              |
| Association La Soierie                   | 13 714.20€        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>33 001.20€</b> |

RAPPELLE que le montant de la subvention octroyée par la commune ne peut excéder 80% du budget total de l'opération ou de l'activité soutenue financièrement.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

08/06/2021

Publié le 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



N° 2021-047

Attribution des  
subventions  
2021





# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**24**

L'An **DEUX MIL VINGT UN**, le **02 JUIN** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2021-048**

**Association du  
personnel communal  
Subvention 2021**

VU le budget primitif 2021 approuvé par délibération du 07 avril 2021 n°2021-016,

VU la délibération n°97-062 du 03 octobre 1997, modifiée par la délibération n°2003-60 du 27 août 2003, portant attribution annuelle à l'association du personnel une subvention équivalente à 25% du montant de la masse salariale constatée au 1er janvier de l'année en cours.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A l'unanimité, 25 voix pour**

**ATTRIBUE** une subvention de 22 748.08€ à l'association du personnel municipal au titre de l'année 2021.

**DIT que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de  
l'Etat le :  
Publié le



# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**24**

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-Théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER  
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET  
Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR  
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT  
M. Hubert BERTHOLLET  
M Nicolas SALLAZ  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code civil,

Vu la délibération n°2020-006 du 29 janvier 2020 portant garantie d'emprunt en faveur de Haute-Savoie Habitat pour l'opération des Guinnette,

VU les contrats de prêts signés entre Haute-Savoie Habitat, ci-après désigné l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations : BOSSTER de 84 000€ n° 122087 et PHB2 de 30 000€ n° 122 085.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement

- d'un prêt d'un montant total de 84 000 Euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°122087, constitué de deux lignes de prêt. Le présent contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- d'un prêt d'un montant total de 30 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°122085, constitué de quatre lignes de prêt. Le présent contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chacun des prêts et jusqu'au complet remboursement de chacun d'eux et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

08/06/2021

Publié le 08/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services

**N° 2021-049**  
**GARANTIE**  
**D'EMPRUNTS**  
**COMPLEMENTAIRE**  
**EN FAVEUR DE**  
**HAUTE-SAVOIE**  
**HABITAT**  
**CONCERNANT**  
**L'OPERATION DES**  
**GUINETTES**



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°2020-089 du 14 octobre2020 portant approbation du règlement intérieur des services périscolaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions de règlements intérieurs des services périscolaires aux nouvelles organisations du service,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour

APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires municipaux tel que présenté en annexe.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 09/06/2021

Publié le 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



N° 2021-050

REGLEMENT  
INTERIEUR DES  
SERVICES  
MUNICIPAUX  
PERISCOLAIRES  
Applicable à compter  
du 1<sup>er</sup> septembre 2021



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_051-DE

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## M. LE MAIRE RAPPELLE

En vertu de l'article L2411-1 du code général des collectivités territoriales, constitue une section de commune toute ou partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la Commune. Cette section dispose alors de la personnalité juridique. A Doussard, la section syndicale de la montagne du Planay réunit des habitants de Faverges et de Doussard (secteur d'Arnand).

L'article L2411-3 du cgct précise par ailleurs que la commission syndicale comprend le Maire de la Commune ainsi que les membres élus dont le nombre (...) est fixé par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département. Il appartient au Préfet de convoquer les électeurs à cet effet.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2411-1 et L2411-3,

CONSIDERANT la crise sanitaire liée à la COVID-19, empêchant l'organisation d'une élection syndicale dans les délais légaux et constituant une situation de force majeure,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour

SOLLICITE M. Le Préfet de Haute-Savoie aux fins de convoquer les électeurs de la section du Planay en vue du renouvellement de la commission syndicale à l'automne 2021 sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et de fixer le nombre des sièges à pourvoir à 7.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente demande à M. Le Préfet de la Haute-Savoie et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la tenue de cette élection.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

09/06/2021

Publié le 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services







## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjointes  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## M. LE MAIRE RAPPELLE

Le Conseil Départemental de la Haute Savoie lors de sa commission permanente du 29 mars 2021 a autorisé la signature d'une convention pour l'entretien et la surveillance du site de Glière entre le Département et la Commune de Doussard. Cette convention identifie les responsabilités incombant à la Commune en matière d'entretien et de surveillance du site d'une surface de 2 700m<sup>2</sup> propriété du Département. Il appartient à la Commune d'intervenir pour l'entretien régulier du site et la prévention des risques, les travaux de plus grande importance devront faire l'objet d'une coordination avec le Département.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le projet de convention transmis par els services du Conseil Départemental de la Haute Savoie,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour

APPROUVE la convention avec le Conseil départemental de Haute-Savoie pour l'entretien du site de Glière telle que présentée en annexe.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention sont inscrits au budget principal de la Commune pour l'année 2021.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le 08/06/2021  
08/06/2021



Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services

N° 2021-052

Convention avec le  
Conseil  
départemental de  
Haute-Savoie pour  
l'entretien du site de  
Glière





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_053-DE

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## M. LE MAIRE

présente un exemplaire de la convention signée avec la société ENEDIS pour constituer des servitudes de PASSAGE DE CANALISATIONS ELECTRIQUES SOUTERRAINES,

Ainsi que d'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS (anciennement ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE), Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000).

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur UNE/DES parcelles cadastrée(S) COMMUNE DE DOUSSARD SECTION B N°3165 appartenant à notre commune moyennant une indemnité DE 80€.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, Il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- PROCEDER à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, conditions et indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;

- REQUERIR la publicité foncière ;

- FAIRE toutes déclarations ;

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le MANDANT déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le MANDATAIRE de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts.

Aux effets ci-dessus PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A l'unanimité – 24 voix pour

N° 2021-053

Installation d'une  
servitude au profit  
d'ENEDIS dans la ZA  
des Vernays.



Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID: 074-217401041-20210602-DELIB2021\_053-DE

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte notarié constituant ces nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

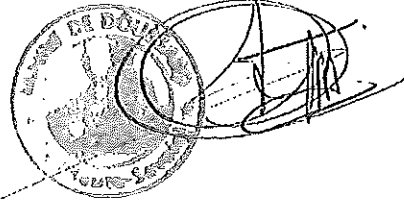
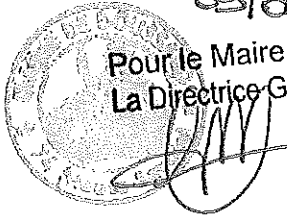
Le Maire,  
Michel COUTIN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 09/06/2021

Publié le 09/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services





## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 074-217401041-20210602-DELIB2021\_054-DE

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT UN, le 02 JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES,  
Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,  
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,  
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET

Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

M. Hubert BERTHOLLET

M Nicolas SALLAZ

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

## M. LE MAIRE RAPPELLE

Au lieu-dit Les Moulins sur la Commune de Doussard, un candélabre d'éclairage public, dessert à la fois les riverains de Doussard mais aussi certains de la Commune de Chevaline. Dans un souci de bonne gestion des équipements publics, il a été convenu avec la Commune de Chevaline de mettre en place une convention de répartition des frais d'installation et d'entretien du dit candélabre à hauteur des besoins de chacune des Communes.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le projet de convention transmis la Commune de Chevaline en vue de la répartition des charges de l'éclairage public du lieu-dit Les Moulins

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 24 voix pour

APPROUVE la convention avec la Commune de Chevaline pour l'éclairage public du lieu-dit Les Moulins telle que présentée en annexe.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention sont inscrits au budget principal de la Commune pour l'année 2021.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 08/06/2021

Publié le : 08/06/2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



N° 2021-054

Convention avec la  
Commune de  
Chevaline pour  
l'éclairage public du  
lieu-dit Les Moulins